

COMMUNE DE LADINHAC
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Lundi 12 Septembre 2022 à 20h30 à la salle du Conseil Municipal de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 5 Septembre 2022.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Bruno GARROUSTE, Yannick LAFON, Roland MAFFRE, André MAYADE et Marie-Ange SOUQUIERES.

Était représenté : M. Hervé DELPUECH par M. Clément ROUET

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

M. le Maire propose au Conseil de modifier l'ordre du jour afin d'aborder en début de séance les interrogations relatives à la fermeture, par arrêté municipal, du pont du Moulin de Vachand aux véhicules automobiles au cœur de l'été.

I : Adoption du compte-rendu de la séance du 05 Juillet 2022 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II : Pont du Moulin de Vachand :

Dans le cadre du plan « France Relance », l'Etat propose gratuitement un recensement et une évaluation des ponts et des murs considérés comme ouvrages communaux, et qui inscrits au tableau de voirie communale.

Suite aux visites de reconnaissance réalisées par Cerema, il a été constaté un défaut majeur sur la structure du Pont du Moulin de Vachand, nécessitant une interdiction immédiate de la circulation des véhicules motorisés sur ce pont transcrite au sein d'un arrêté municipal.

Après divers échanges avec les riverains présents en séance, il est décidé de réparer dès que possible la poutre du pont défectueuse d'autant que ce pont est aussi inscrit dans le cadre du PDIPR. Il est également proposé de limiter le tonnage des véhicules empruntant ce pont ainsi que la mise en place de coupes d'eau d'une part et d'autre du pont.

➤ **Cascade de Vachand :**

Comme évoqué lors d'un précédent conseil, M. le Maire propose la signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain privé à la commune de Ladin hac, destiné à être utilisé dans le cadre d'un sentier de randonnée.

Cette convention a pour but de libérer le propriétaire de tout accident qui pourrait survenir sur les lieux.

COMMUNE DE LADINHAC
Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Septembre 2022

Le Conseil Municipal approuve la signature d'une Convention avec les co-propriétaires de la parcelle au sein de laquelle est sise la cascade.

III : Restructuration d'un immeuble en commerce et logements : Avenants

M. le Maire expose au Conseil deux avenants présentés via Cantal Habitat :

✓ Pour l'entreprise Brunhes-Jammes, avec une augmentation d'un montant de 5 798 € HT, correspondant à la pose de carrelage, y compris une chape sur le plancher en béton, refait en remplacement du plancher bois existant.

Le montant initial du marché était de 28 693.00€ HT, il s'élève désormais à 34 491.00€ HT.

✓ Pour l'entreprise SAS ACC, avec une augmentation d'un montant de 2 449 € HT, correspondant au remplacement des gardes corps existants.

Le montant initial du marché était de 21 672.00€ HT, il s'élève désormais à 24 121.50€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les avenants présentés par Cantal Habitat.

IV : Aménagement et sécurisation de la traverse de Ladin hac : Avenant n°1

M. le Maire expose au Conseil un avenant concernant l'aménagement et la sécurisation de la traverse de Ladin hac.

- ✓ Pour la réhabilitation du réseau des eaux usées d'un montant de 52 530.58 € HT.
- ✓ Pour la réhabilitation du réseau eau potable d'un montant de 16 391 € HT.
- ✓ Pour l'extension du réseau eaux pluviales d'un montant de 25 443 € HT.
- ✓ Pour des travaux complémentaires de bordures d'un montant de 756 € HT.
- ✓ Pour l'aménagement de trottoirs ou accès riverains d'un montant de 1700 € HT.
- ✓ Pour la chaussée, d'un montant de 2714.58 € HT.

Le montant initial du marché étant de 467 300.40 € HT, il s'élève désormais à 511 868.72 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'Avenant n°1 concernant l'aménagement et la sécurisation de la traverse de Ladin hac.

V : Développement et automatisation de suivi des eaux souterraines : Convention avec le Conseil Départemental :

Dans le cadre du projet de développement et d'automatisation de suivi des eaux souterraines, le service de la MAGE du Département a sélectionné des ressources (sources et forages) sur l'ensemble de son territoire, soit une trentaine. Concernant la commune de Ladin hac, la MAGE propose d'équiper la source des Bessades.

COMMUNE DE LADINHAC
Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Septembre 2022

L'installation du matériel de mesure de débits et de télésurveillance nécessitera quelques travaux à la charge du Département.

M. le Maire propose au Conseil la signature d'une Convention avec le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une Convention avec le Département, concernant l'équipement de la source des Bessades.

VI : Mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire :

M. le Maire propose au Conseil la signature d'une Convention avec CIT concernant une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire de l'école de Ladinhac.

Cependant, M. le Maire précise qu'il est toujours en attente d'une proposition de devis de la part de la société Pob Run ; de ce fait, il est proposé au Conseil d'attendre la réception de ce devis pour se positionner.

VII : Tableau de classement de la voirie communale : délibération à modifier

Lors de la réunion du 5 Juillet 2022, le Conseil avait approuvé le nouveau tableau de classement de la voirie communale.

En raison d'une erreur matérielle de transcription, M. le Maire informe le Conseil que la longueur de la voirie communale est égale à 46,880 km (et non 46,680 km), et propose au Conseil de modifier la délibération n° DE_2022_65 prise le 5 Juillet 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification de la délibération n° DE_2022_65.

VIII : Bâtiments communaux :

➤ M. le Maire expose au Conseil le devis proposé par la SARL Longuecamp, concernant la destruction de l'ancienne boulangerie, ainsi que l'aménagement d'un parking à cet endroit, pour un montant de 17 161.50€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis proposé par la SARL Longuecamp pour un montant de 17 161.50€ HT.

➤ M. le Maire expose au Conseil un devis proposé par la SARL Daulhac, concernant des travaux de ravalement de façade en crépi d'un pignon de l'école de Ladinhac, pour un montant de 6161.66€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis proposé par la SARL Daulhac pour un montant de 6161.66 € HT.

IX : Travaux d'enfouissement des réseaux du bourg :

M. le Maire informe le Conseil que des travaux d'enfouissement des réseaux électriques ont actuellement lieu entre les hameaux du Mas, Vachandou et jusqu'à Monmoursou. Il est proposé d'étudier la possibilité

d'un enfouissement des réseaux d'eaux pluviales sur le chemin du Mas en complément des travaux d'enfouissement des réseaux secs. Une étude de l'entreprise prestataire du marché d'enfouissement sera prochainement transmise aux membres du conseil.

X : Cessation d'assujettissement à la TVA :

Suite à la vente de l'atelier relais de menuiserie le 6 Novembre 2018, M. le Maire propose une cessation d'assujettissement à la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la cessation d'assujettissement à la TVA concernant l'atelier relais de menuiserie suite à la vente du 6 Novembre 2018.

XI : Finances : décisions modificatives :

M. le Maire propose au Conseil le vote de crédits supplémentaires :

Dépenses d'investissement :

12/09/2022	2051-000	Concessions, droits	420.00
12/09/2022	2183-000	Matériel de bureau et	3533.00
12/09/2022	2188-000	Autres immobilisations	6008.00
12/09/2022	231-12	Immobilisations corporelles	-9961.00
12/09/2022	231-19	Immobilisations corporelles	23 328.00
12/09/2022	231-12	Immobilisations corporelles	-23 328.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les crédits supplémentaires.

XII : Acquisition matériel :

- ✓ M. le Maire propose au Conseil l'achat d'un barnum en remplacement de celui abîmé à cause du vent lors de la dernière fête de l'école, pour un montant de 1200.00€ HT (pour mémoire, un remboursement de l'assurance Groupama est en cours sur ce sinistre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'achat d'un barnum pour un montant de 1200.00€ HT.

- ✓ M. le Maire informe le Conseil de l'achat d'un lave-linge installé dans la nouvelle cuisine de la salle des fêtes, pour un montant de 191.66 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'acquisition d'un lave-linge pour un montant de 191.66 € HT.

- ✓ M. le Maire informe le Conseil de la modification du devis présenté par la société Pob Run, concernant le renouvellement du matériel informatique de la mairie. Ce devis s'élevant initialement à 2903.00€ HT, s'élève désormais à 2943.69€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification du devis présenté par la société Pob Run, pour un montant de 2943.69€ HT.

QUESTIONS DIVERSES :

❖ M. le Maire informe le Conseil de sa présence à la réunion sollicitée par la commune de Montsalvy suite à des problèmes récurrents sur l'eau, notamment le manque d'eau. Elle souhaite créer un syndicat AEP réunissant les quatorze communes de l'ancien pays de Montsalvy.

❖ M. le Maire expose au Conseil la fiche de poste concernant le recrutement d'un gérant pour le futur multiservices de la commune.

❖ M. le Maire propose au Conseil de fixer le montant de la prestation pour la repose d'un compteur sur conduite existante sur demande du propriétaire et en cas de facturation passée sur le même immeuble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant de la prestation de repose d'un compteur, antérieurement déposé à la demande d'un propriétaire, à 2 fois le montant de l'abonnement annuel.

Guillaume BOUROUMEAU sort de la salle.

❖ M. le Maire propose au Conseil le remboursement d'un montant de 29.99 € à Sandrine DUGAS pour l'achat de jeux dans le cadre des TAP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le remboursement d'un montant de 29.99 € à Sandrine Dugas.

Guillaume BOUROUMEAU réintègre la salle.

❖ M. le Maire informe le Conseil de la modification du devis concernant le raccordement au réseau AEP chez M. et Mme LALO. La réalisation d'une canalisation en PVC était nécessaire. Le devis s'élevant initialement à 1 860 € HT, s'élève désormais à 2380 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification du devis, pour un montant de 2380.00€ HT.

Yannick Lafon sort de la salle.

❖ M. le Maire fait part au Conseil d'une problématique concernant le transport scolaire. En effet suite à la fusion des circuits de transport pour le primaire, certains enfants sont susceptibles de passer près de 1h30 dans le bus chaque jour.

M. le Maire informe le Conseil qu'une demande va être effectuée auprès du service transport de la Communauté de Communes, afin que les enfants concernés puissent être déposés à la garderie au cours du trajet.

Si toutefois cette demande était acceptée, M. le Maire propose la gratuité de la garderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la gratuité de la garderie pour les enfants qui seraient déposés sur le trajet du bus.

Yannick Lafon réintègre la salle.

Guillaume Bouroumeau sort de la salle.

❖ M. le Maire informe le Conseil de l'arrêté de subventions pour l'animation 2023 Natura 2000.

Guillaume Bouroumeau réintègre la salle.

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à minuit.

AGENDA :

- Jeudi 15 Septembre 2022 : Conseil Communautaire à Rouffiac
- Lundi 26 Septembre 2022 : Commission transition écologique (formation déchets)

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 25 octobre 2022.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.

COMMUNE DE LADINHAC
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Lundi 12 Septembre 2022 à 20h30 à la salle du Conseil Municipal de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 5 Septembre 2022.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Bruno GARROUSTE, Yannick LAFON, Roland MAFFRE, André MAYADE et Marie-Ange SOUQUIERES.

Était représenté : M. Hervé DELPUECH par M. Clément ROUET

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

M. le Maire propose au Conseil de modifier l'ordre du jour afin d'aborder en début de séance les interrogations relatives à la fermeture, par arrêté municipal, du pont du Moulin de Vachand aux véhicules automobiles au cœur de l'été.

I : Adoption du compte-rendu de la séance du 05 Juillet 2022 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II : Pont du Moulin de Vachand :

Dans le cadre du plan « France Relance », l'Etat propose gratuitement un recensement et une évaluation des ponts et des murs considérés comme ouvrages communaux, et qui inscrits au tableau de voirie communale.

Suite aux visites de reconnaissance réalisées par Cerema, il a été constaté un défaut majeur sur la structure du Pont du Moulin de Vachand, nécessitant une interdiction immédiate de la circulation des véhicules motorisés sur ce pont transcrite au sein d'un arrêté municipal.

Après divers échanges avec les riverains présents en séance, il est décidé de réparer dès que possible la poutre du pont défectueuse d'autant que ce pont est aussi inscrit dans le cadre du PDIPR. Il est également proposé de limiter le tonnage des véhicules empruntant ce pont ainsi que la mise en place de coupes d'eau d'une part et d'autre du pont.

➤ **Cascade de Vachand :**

Comme évoqué lors d'un précédent conseil, M. le Maire propose la signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain privé à la commune de Ladin hac, destiné à être utilisé dans le cadre d'un sentier de randonnée.

Cette convention a pour but de libérer le propriétaire de tout accident qui pourrait survenir sur les lieux.

COMMUNE DE LADINHAC
Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Septembre 2022

Le Conseil Municipal approuve la signature d'une Convention avec les co-proprétaires de la parcelle au sein de laquelle est sise la cascade.

III : Restructuration d'un immeuble en commerce et logements : Avenants

M. le Maire expose au Conseil deux avenants présentés via Cantal Habitat :

✓ Pour l'entreprise Brunhes-Jammes, avec une augmentation d'un montant de 5 798 € HT, correspondant à la pose de carrelage, y compris une chape sur le plancher en béton, refait en remplacement du plancher bois existant.

Le montant initial du marché était de 28 693.00€ HT, il s'élève désormais à 34 491.00€ HT.

✓ Pour l'entreprise SAS ACC, avec une augmentation d'un montant de 2 449 € HT, correspondant au remplacement des gardes corps existants.

Le montant initial du marché était de 21 672.00€ HT, il s'élève désormais à 24 121.50€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les avenants présentés par Cantal Habitat.

IV : Aménagement et sécurisation de la traverse de Ladin hac : Avenant n°1

M. le Maire expose au Conseil un avenant concernant l'aménagement et la sécurisation de la traverse de Ladin hac.

- ✓ Pour la réhabilitation du réseau des eaux usées d'un montant de 52 530.58 € HT.
- ✓ Pour la réhabilitation du réseau eau potable d'un montant de 16 391 € HT.
- ✓ Pour l'extension du réseau eaux pluviales d'un montant de 25 443 € HT.
- ✓ Pour des travaux complémentaires de bordures d'un montant de 756 € HT.
- ✓ Pour l'aménagement de trottoirs ou accès riverains d'un montant de 1700 € HT.
- ✓ Pour la chaussée, d'un montant de 2714.58 € HT.

Le montant initial du marché étant de 467 300.40 € HT, il s'élève désormais à 511 868.72 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'Avenant n°1 concernant l'aménagement et la sécurisation de la traverse de Ladin hac.

V : Développement et automatisation de suivi des eaux souterraines : Convention avec le Conseil Départemental :

Dans le cadre du projet de développement et d'automatisation de suivi des eaux souterraines, le service de la MAGE du Département a sélectionné des ressources (sources et forages) sur l'ensemble de son territoire, soit une trentaine. Concernant la commune de Ladin hac, la MAGE propose d'équiper la source des Bessades.

COMMUNE DE LADINHAC
Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Septembre 2022

L'installation du matériel de mesure de débits et de télésurveillance nécessitera quelques travaux à la charge du Département.

M. le Maire propose au Conseil la signature d'une Convention avec le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une Convention avec le Département, concernant l'équipement de la source des Bessades.

VI : Mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire :

M. le Maire propose au Conseil la signature d'une Convention avec CIT concernant une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire de l'école de Ladinhac.

Cependant, M. le Maire précise qu'il est toujours en attente d'une proposition de devis de la part de la société Pob Run ; de ce fait, il est proposé au Conseil d'attendre la réception de ce devis pour se positionner.

VII : Tableau de classement de la voirie communale : délibération à modifier

Lors de la réunion du 5 Juillet 2022, le Conseil avait approuvé le nouveau tableau de classement de la voirie communale.

En raison d'une erreur matérielle de transcription, M. le Maire informe le Conseil que la longueur de la voirie communale est égale à 46,880 km (et non 46,680 km), et propose au Conseil de modifier la délibération n° DE_2022_65 prise le 5 Juillet 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification de la délibération n° DE_2022_65.

VIII : Bâtiments communaux :

➤ M. le Maire expose au Conseil le devis proposé par la SARL Longuecamp, concernant la destruction de l'ancienne boulangerie, ainsi que l'aménagement d'un parking à cet endroit, pour un montant de 17 161.50€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis proposé par la SARL Longuecamp pour un montant de 17 161.50€ HT.

➤ M. le Maire expose au Conseil un devis proposé par la SARL Daulhac, concernant des travaux de ravalement de façade en crépi d'un pignon de l'école de Ladinhac, pour un montant de 6161.66€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis proposé par la SARL Daulhac pour un montant de 6161.66 € HT.

IX : Travaux d'enfouissement des réseaux du bourg :

M. le Maire informe le Conseil que des travaux d'enfouissement des réseaux électriques ont actuellement lieu entre les hameaux du Mas, Vachandou et jusqu'à Monmoursou. Il est proposé d'étudier la possibilité

d'un enfouissement des réseaux d'eaux pluviales sur le chemin du Mas en complément des travaux d'enfouissement des réseaux secs. Une étude de l'entreprise prestataire du marché d'enfouissement sera prochainement transmise aux membres du conseil.

X : Cessation d'assujettissement à la TVA :

Suite à la vente de l'atelier relais de menuiserie le 6 Novembre 2018, M. le Maire propose une cessation d'assujettissement à la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la cessation d'assujettissement à la TVA concernant l'atelier relais de menuiserie suite à la vente du 6 Novembre 2018.

XI : Finances : décisions modificatives :

M. le Maire propose au Conseil le vote de crédits supplémentaires :

Dépenses d'investissement :

12/09/2022	2051-000	Concessions, droits	420.00
12/09/2022	2183-000	Matériel de bureau et	3533.00
12/09/2022	2188-000	Autres immobilisations	6008.00
12/09/2022	231-12	Immobilisations corporelles	-9961.00
12/09/2022	231-19	Immobilisations corporelles	23 328.00
12/09/2022	231-12	Immobilisations corporelles	-23 328.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les crédits supplémentaires.

XII : Acquisition matériel :

- ✓ M. le Maire propose au Conseil l'achat d'un barnum en remplacement de celui abîmé à cause du vent lors de la dernière fête de l'école, pour un montant de 1200.00€ HT (pour mémoire, un remboursement de l'assurance Groupama est en cours sur ce sinistre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'achat d'un barnum pour un montant de 1200.00€ HT.

- ✓ M. le Maire informe le Conseil de l'achat d'un lave-linge installé dans la nouvelle cuisine de la salle des fêtes, pour un montant de 191.66 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'acquisition d'un lave-linge pour un montant de 191.66 € HT.

- ✓ M. le Maire informe le Conseil de la modification du devis présenté par la société Pob Run, concernant le renouvellement du matériel informatique de la mairie. Ce devis s'élevant initialement à 2903.00€ HT, s'élève désormais à 2943.69€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification du devis présenté par la société Pob Run, pour un montant de 2943.69€ HT.

QUESTIONS DIVERSES :

❖ M. le Maire informe le Conseil de sa présence à la réunion sollicitée par la commune de Montsalvy suite à des problèmes récurrents sur l'eau, notamment le manque d'eau. Elle souhaite créer un syndicat AEP réunissant les quatorze communes de l'ancien pays de Montsalvy.

❖ M. le Maire expose au Conseil la fiche de poste concernant le recrutement d'un gérant pour le futur multiservices de la commune.

❖ M. le Maire propose au Conseil de fixer le montant de la prestation pour la repose d'un compteur sur conduite existante sur demande du propriétaire et en cas de facturation passée sur le même immeuble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant de la prestation de repose d'un compteur, antérieurement déposé à la demande d'un propriétaire, à 2 fois le montant de l'abonnement annuel.

Guillaume BOUROUMEAU sort de la salle.

❖ M. le Maire propose au Conseil le remboursement d'un montant de 29.99 € à Sandrine DUGAS pour l'achat de jeux dans le cadre des TAP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le remboursement d'un montant de 29.99 € à Sandrine Dugas.

Guillaume BOUROUMEAU réintègre la salle.

❖ M. le Maire informe le Conseil de la modification du devis concernant le raccordement au réseau AEP chez M. et Mme LALO. La réalisation d'une canalisation en PVC était nécessaire. Le devis s'élevant initialement à 1 860 € HT, s'élève désormais à 2380 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification du devis, pour un montant de 2380.00€ HT.

Yannick Lafon sort de la salle.

❖ M. le Maire fait part au Conseil d'une problématique concernant le transport scolaire. En effet suite à la fusion des circuits de transport pour le primaire, certains enfants sont susceptibles de passer près de 1h30 dans le bus chaque jour.

M. le Maire informe le Conseil qu'une demande va être effectuée auprès du service transport de la Communauté de Communes, afin que les enfants concernés puissent être déposés à la garderie au cours du trajet.

Si toutefois cette demande était acceptée, M. le Maire propose la gratuité de la garderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la gratuité de la garderie pour les enfants qui seraient déposés sur le trajet du bus.

Yannick Lafon réintègre la salle.

Guillaume Bouroumeau sort de la salle.

❖ M. le Maire informe le Conseil de l'arrêté de subventions pour l'animation 2023 Natura 2000.

Guillaume Bouroumeau réintègre la salle.

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à minuit.

AGENDA :

- Jeudi 15 Septembre 2022 : Conseil Communautaire à Rouffiac
- Lundi 26 Septembre 2022 : Commission transition écologique (formation déchets)

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 25 octobre 2022.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.

COMMUNE DE LADINHAC
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Lundi 12 Septembre 2022 à 20h30 à la salle du Conseil Municipal de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 5 Septembre 2022.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Bruno GARROUSTE, Yannick LAFON, Roland MAFFRE, André MAYADE et Marie-Ange SOUQUIERES.

Était représenté : M. Hervé DELPUECH par M. Clément ROUET

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

M. le Maire propose au Conseil de modifier l'ordre du jour afin d'aborder en début de séance les interrogations relatives à la fermeture, par arrêté municipal, du pont du Moulin de Vachand aux véhicules automobiles au cœur de l'été.

I : Adoption du compte-rendu de la séance du 05 Juillet 2022 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II : Pont du Moulin de Vachand :

Dans le cadre du plan « France Relance », l'Etat propose gratuitement un recensement et une évaluation des ponts et des murs considérés comme ouvrages communaux, et qui inscrits au tableau de voirie communale.

Suite aux visites de reconnaissance réalisées par Cerema, il a été constaté un défaut majeur sur la structure du Pont du Moulin de Vachand, nécessitant une interdiction immédiate de la circulation des véhicules motorisés sur ce pont transcrite au sein d'un arrêté municipal.

Après divers échanges avec les riverains présents en séance, il est décidé de réparer dès que possible la poutre du pont défectueuse d'autant que ce pont est aussi inscrit dans le cadre du PDIPR. Il est également proposé de limiter le tonnage des véhicules empruntant ce pont ainsi que la mise en place de coupes d'eau d'une part et d'autre du pont.

➤ **Cascade de Vachand :**

Comme évoqué lors d'un précédent conseil, M. le Maire propose la signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain privé à la commune de Ladin hac, destiné à être utilisé dans le cadre d'un sentier de randonnée.

Cette convention a pour but de libérer le propriétaire de tout accident qui pourrait survenir sur les lieux.

COMMUNE DE LADINHAC
Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Septembre 2022

Le Conseil Municipal approuve la signature d'une Convention avec les co-propriétaires de la parcelle au sein de laquelle est sise la cascade.

III : Restructuration d'un immeuble en commerce et logements : Avenants

M. le Maire expose au Conseil deux avenants présentés via Cantal Habitat :

✓ Pour l'entreprise Brunhes-Jammes, avec une augmentation d'un montant de 5 798 € HT, correspondant à la pose de carrelage, y compris une chape sur le plancher en béton, refait en remplacement du plancher bois existant.

Le montant initial du marché était de 28 693.00€ HT, il s'élève désormais à 34 491.00€ HT.

✓ Pour l'entreprise SAS ACC, avec une augmentation d'un montant de 2 449 € HT, correspondant au remplacement des gardes corps existants.

Le montant initial du marché était de 21 672.00€ HT, il s'élève désormais à 24 121.50€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les avenants présentés par Cantal Habitat.

IV : Aménagement et sécurisation de la traverse de Ladin hac : Avenant n°1

M. le Maire expose au Conseil un avenant concernant l'aménagement et la sécurisation de la traverse de Ladin hac.

- ✓ Pour la réhabilitation du réseau des eaux usées d'un montant de 52 530.58 € HT.
- ✓ Pour la réhabilitation du réseau eau potable d'un montant de 16 391 € HT.
- ✓ Pour l'extension du réseau eaux pluviales d'un montant de 25 443 € HT.
- ✓ Pour des travaux complémentaires de bordures d'un montant de 756 € HT.
- ✓ Pour l'aménagement de trottoirs ou accès riverains d'un montant de 1700 € HT.
- ✓ Pour la chaussée, d'un montant de 2714.58 € HT.

Le montant initial du marché étant de 467 300.40 € HT, il s'élève désormais à 511 868.72 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'Avenant n°1 concernant l'aménagement et la sécurisation de la traverse de Ladin hac.

V : Développement et automatisation de suivi des eaux souterraines : Convention avec le Conseil Départemental :

Dans le cadre du projet de développement et d'automatisation de suivi des eaux souterraines, le service de la MAGE du Département a sélectionné des ressources (sources et forages) sur l'ensemble de son territoire, soit une trentaine. Concernant la commune de Ladin hac, la MAGE propose d'équiper la source des Bessades.

COMMUNE DE LADINHAC
Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Septembre 2022

L'installation du matériel de mesure de débits et de télésurveillance nécessitera quelques travaux à la charge du Département.

M. le Maire propose au Conseil la signature d'une Convention avec le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une Convention avec le Département, concernant l'équipement de la source des Bessades.

VI : Mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire :

M. le Maire propose au Conseil la signature d'une Convention avec CIT concernant une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire de l'école de Ladinhac.

Cependant, M. le Maire précise qu'il est toujours en attente d'une proposition de devis de la part de la société Pob Run ; de ce fait, il est proposé au Conseil d'attendre la réception de ce devis pour se positionner.

VII : Tableau de classement de la voirie communale : délibération à modifier

Lors de la réunion du 5 Juillet 2022, le Conseil avait approuvé le nouveau tableau de classement de la voirie communale.

En raison d'une erreur matérielle de transcription, M. le Maire informe le Conseil que la longueur de la voirie communale est égale à 46,880 km (et non 46,680 km), et propose au Conseil de modifier la délibération n° DE_2022_65 prise le 5 Juillet 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification de la délibération n° DE_2022_65.

VIII : Bâtiments communaux :

➤ M. le Maire expose au Conseil le devis proposé par la SARL Longuecamp, concernant la destruction de l'ancienne boulangerie, ainsi que l'aménagement d'un parking à cet endroit, pour un montant de 17 161.50€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis proposé par la SARL Longuecamp pour un montant de 17 161.50€ HT.

➤ M. le Maire expose au Conseil un devis proposé par la SARL Daulhac, concernant des travaux de ravalement de façade en crépi d'un pignon de l'école de Ladinhac, pour un montant de 6161.66€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis proposé par la SARL Daulhac pour un montant de 6161.66 € HT.

IX : Travaux d'enfouissement des réseaux du bourg :

M. le Maire informe le Conseil que des travaux d'enfouissement des réseaux électriques ont actuellement lieu entre les hameaux du Mas, Vachandou et jusqu'à Monmoursou. Il est proposé d'étudier la possibilité

d'un enfouissement des réseaux d'eaux pluviales sur le chemin du Mas en complément des travaux d'enfouissement des réseaux secs. Une étude de l'entreprise prestataire du marché d'enfouissement sera prochainement transmise aux membres du conseil.

X : Cessation d'assujettissement à la TVA :

Suite à la vente de l'atelier relais de menuiserie le 6 Novembre 2018, M. le Maire propose une cessation d'assujettissement à la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la cessation d'assujettissement à la TVA concernant l'atelier relais de menuiserie suite à la vente du 6 Novembre 2018.

XI : Finances : décisions modificatives :

M. le Maire propose au Conseil le vote de crédits supplémentaires :

Dépenses d'investissement :

12/09/2022	2051-000	Concessions, droits	420.00
12/09/2022	2183-000	Matériel de bureau et	3533.00
12/09/2022	2188-000	Autres immobilisations	6008.00
12/09/2022	231-12	Immobilisations corporelles	-9961.00
12/09/2022	231-19	Immobilisations corporelles	23 328.00
12/09/2022	231-12	Immobilisations corporelles	-23 328.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les crédits supplémentaires.

XII : Acquisition matériel :

- ✓ M. le Maire propose au Conseil l'achat d'un barnum en remplacement de celui abîmé à cause du vent lors de la dernière fête de l'école, pour un montant de 1200.00€ HT (pour mémoire, un remboursement de l'assurance Groupama est en cours sur ce sinistre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'achat d'un barnum pour un montant de 1200.00€ HT.

- ✓ M. le Maire informe le Conseil de l'achat d'un lave-linge installé dans la nouvelle cuisine de la salle des fêtes, pour un montant de 191.66 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'acquisition d'un lave-linge pour un montant de 191.66 € HT.

- ✓ M. le Maire informe le Conseil de la modification du devis présenté par la société Pob Run, concernant le renouvellement du matériel informatique de la mairie. Ce devis s'élevant initialement à 2903.00€ HT, s'élève désormais à 2943.69€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification du devis présenté par la société Pob Run, pour un montant de 2943.69€ HT.

QUESTIONS DIVERSES :

❖ M. le Maire informe le Conseil de sa présence à la réunion sollicitée par la commune de Montsalvy suite à des problèmes récurrents sur l'eau, notamment le manque d'eau. Elle souhaite créer un syndicat AEP réunissant les quatorze communes de l'ancien pays de Montsalvy.

❖ M. le Maire expose au Conseil la fiche de poste concernant le recrutement d'un gérant pour le futur multiservices de la commune.

❖ M. le Maire propose au Conseil de fixer le montant de la prestation pour la repose d'un compteur sur conduite existante sur demande du propriétaire et en cas de facturation passée sur le même immeuble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant de la prestation de repose d'un compteur, antérieurement déposé à la demande d'un propriétaire, à 2 fois le montant de l'abonnement annuel.

Guillaume BOUROUMEAU sort de la salle.

❖ M. le Maire propose au Conseil le remboursement d'un montant de 29.99 € à Sandrine DUGAS pour l'achat de jeux dans le cadre des TAP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le remboursement d'un montant de 29.99 € à Sandrine Dugas.

Guillaume BOUROUMEAU réintègre la salle.

❖ M. le Maire informe le Conseil de la modification du devis concernant le raccordement au réseau AEP chez M. et Mme LALO. La réalisation d'une canalisation en PVC était nécessaire. Le devis s'élevant initialement à 1 860 € HT, s'élève désormais à 2380 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification du devis, pour un montant de 2380.00€ HT.

Yannick Lafon sort de la salle.

❖ M. le Maire fait part au Conseil d'une problématique concernant le transport scolaire. En effet suite à la fusion des circuits de transport pour le primaire, certains enfants sont susceptibles de passer près de 1h30 dans le bus chaque jour.

M. le Maire informe le Conseil qu'une demande va être effectuée auprès du service transport de la Communauté de Communes, afin que les enfants concernés puissent être déposés à la garderie au cours du trajet.

Si toutefois cette demande était acceptée, M. le Maire propose la gratuité de la garderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la gratuité de la garderie pour les enfants qui seraient déposés sur le trajet du bus.

Yannick Lafon réintègre la salle.

Guillaume Bouroumeau sort de la salle.

❖ M. le Maire informe le Conseil de l'arrêté de subventions pour l'animation 2023 Natura 2000.

Guillaume Bouroumeau réintègre la salle.

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à minuit.

AGENDA :

- Jeudi 15 Septembre 2022 : Conseil Communautaire à Rouffiac
- Lundi 26 Septembre 2022 : Commission transition écologique (formation déchets)

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 25 octobre 2022.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.

COMMUNE DE LADINHAC
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Lundi 12 Septembre 2022 à 20h30 à la salle du Conseil Municipal de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 5 Septembre 2022.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Bruno GARROUSTE, Yannick LAFON, Roland MAFFRE, André MAYADE et Marie-Ange SOUQUIERES.

Était représenté : M. Hervé DELPUECH par M. Clément ROUET

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

M. le Maire propose au Conseil de modifier l'ordre du jour afin d'aborder en début de séance les interrogations relatives à la fermeture, par arrêté municipal, du pont du Moulin de Vachand aux véhicules automobiles au cœur de l'été.

I : Adoption du compte-rendu de la séance du 05 Juillet 2022 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II : Pont du Moulin de Vachand :

Dans le cadre du plan « France Relance », l'Etat propose gratuitement un recensement et une évaluation des ponts et des murs considérés comme ouvrages communaux, et qui inscrits au tableau de voirie communale.

Suite aux visites de reconnaissance réalisées par Cerema, il a été constaté un défaut majeur sur la structure du Pont du Moulin de Vachand, nécessitant une interdiction immédiate de la circulation des véhicules motorisés sur ce pont transcrite au sein d'un arrêté municipal.

Après divers échanges avec les riverains présents en séance, il est décidé de réparer dès que possible la poutre du pont défectueuse d'autant que ce pont est aussi inscrit dans le cadre du PDIPR. Il est également proposé de limiter le tonnage des véhicules empruntant ce pont ainsi que la mise en place de coupes d'eau d'une part et d'autre du pont.

➤ **Cascade de Vachand :**

Comme évoqué lors d'un précédent conseil, M. le Maire propose la signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain privé à la commune de Ladin hac, destiné à être utilisé dans le cadre d'un sentier de randonnée.

Cette convention a pour but de libérer le propriétaire de tout accident qui pourrait survenir sur les lieux.

COMMUNE DE LADINHAC
Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Septembre 2022

Le Conseil Municipal approuve la signature d'une Convention avec les co-propriétaires de la parcelle au sein de laquelle est sise la cascade.

III : Restructuration d'un immeuble en commerce et logements : Avenants

M. le Maire expose au Conseil deux avenants présentés via Cantal Habitat :

✓ Pour l'entreprise Brunhes-Jammes, avec une augmentation d'un montant de 5 798 € HT, correspondant à la pose de carrelage, y compris une chape sur le plancher en béton, refait en remplacement du plancher bois existant.

Le montant initial du marché était de 28 693.00€ HT, il s'élève désormais à 34 491.00€ HT.

✓ Pour l'entreprise SAS ACC, avec une augmentation d'un montant de 2 449 € HT, correspondant au remplacement des gardes corps existants.

Le montant initial du marché était de 21 672.00€ HT, il s'élève désormais à 24 121.50€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les avenants présentés par Cantal Habitat.

IV : Aménagement et sécurisation de la traverse de Ladin hac : Avenant n°1

M. le Maire expose au Conseil un avenant concernant l'aménagement et la sécurisation de la traverse de Ladin hac.

- ✓ Pour la réhabilitation du réseau des eaux usées d'un montant de 52 530.58 € HT.
- ✓ Pour la réhabilitation du réseau eau potable d'un montant de 16 391 € HT.
- ✓ Pour l'extension du réseau eaux pluviales d'un montant de 25 443 € HT.
- ✓ Pour des travaux complémentaires de bordures d'un montant de 756 € HT.
- ✓ Pour l'aménagement de trottoirs ou accès riverains d'un montant de 1700 € HT.
- ✓ Pour la chaussée, d'un montant de 2714.58 € HT.

Le montant initial du marché étant de 467 300.40 € HT, il s'élève désormais à 511 868.72 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'Avenant n°1 concernant l'aménagement et la sécurisation de la traverse de Ladin hac.

V : Développement et automatisation de suivi des eaux souterraines : Convention avec le Conseil Départemental :

Dans le cadre du projet de développement et d'automatisation de suivi des eaux souterraines, le service de la MAGE du Département a sélectionné des ressources (sources et forages) sur l'ensemble de son territoire, soit une trentaine. Concernant la commune de Ladin hac, la MAGE propose d'équiper la source des Bessades.

COMMUNE DE LADINHAC
Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Septembre 2022

L'installation du matériel de mesure de débits et de télésurveillance nécessitera quelques travaux à la charge du Département.

M. le Maire propose au Conseil la signature d'une Convention avec le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une Convention avec le Département, concernant l'équipement de la source des Bessades.

VI : Mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire :

M. le Maire propose au Conseil la signature d'une Convention avec CIT concernant une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire de l'école de Ladinhac.

Cependant, M. le Maire précise qu'il est toujours en attente d'une proposition de devis de la part de la société Pob Run ; de ce fait, il est proposé au Conseil d'attendre la réception de ce devis pour se positionner.

VII : Tableau de classement de la voirie communale : délibération à modifier

Lors de la réunion du 5 Juillet 2022, le Conseil avait approuvé le nouveau tableau de classement de la voirie communale.

En raison d'une erreur matérielle de transcription, M. le Maire informe le Conseil que la longueur de la voirie communale est égale à 46,880 km (et non 46,680 km), et propose au Conseil de modifier la délibération n° DE_2022_65 prise le 5 Juillet 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification de la délibération n° DE_2022_65.

VIII : Bâtiments communaux :

➤ M. le Maire expose au Conseil le devis proposé par la SARL Longuecamp, concernant la destruction de l'ancienne boulangerie, ainsi que l'aménagement d'un parking à cet endroit, pour un montant de 17 161.50€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis proposé par la SARL Longuecamp pour un montant de 17 161.50€ HT.

➤ M. le Maire expose au Conseil un devis proposé par la SARL Daulhac, concernant des travaux de ravalement de façade en crépi d'un pignon de l'école de Ladinhac, pour un montant de 6161.66€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis proposé par la SARL Daulhac pour un montant de 6161.66 € HT.

IX : Travaux d'enfouissement des réseaux du bourg :

M. le Maire informe le Conseil que des travaux d'enfouissement des réseaux électriques ont actuellement lieu entre les hameaux du Mas, Vachandou et jusqu'à Monmoursou. Il est proposé d'étudier la possibilité

d'un enfouissement des réseaux d'eaux pluviales sur le chemin du Mas en complément des travaux d'enfouissement des réseaux secs. Une étude de l'entreprise prestataire du marché d'enfouissement sera prochainement transmise aux membres du conseil.

X : Cessation d'assujettissement à la TVA :

Suite à la vente de l'atelier relais de menuiserie le 6 Novembre 2018, M. le Maire propose une cessation d'assujettissement à la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la cessation d'assujettissement à la TVA concernant l'atelier relais de menuiserie suite à la vente du 6 Novembre 2018.

XI : Finances : décisions modificatives :

M. le Maire propose au Conseil le vote de crédits supplémentaires :

Dépenses d'investissement :

12/09/2022	2051-000	Concessions, droits	420.00
12/09/2022	2183-000	Matériel de bureau et	3533.00
12/09/2022	2188-000	Autres immobilisations	6008.00
12/09/2022	231-12	Immobilisations corporelles	-9961.00
12/09/2022	231-19	Immobilisations corporelles	23 328.00
12/09/2022	231-12	Immobilisations corporelles	-23 328.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les crédits supplémentaires.

XII : Acquisition matériel :

- ✓ M. le Maire propose au Conseil l'achat d'un barnum en remplacement de celui abîmé à cause du vent lors de la dernière fête de l'école, pour un montant de 1200.00€ HT (pour mémoire, un remboursement de l'assurance Groupama est en cours sur ce sinistre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'achat d'un barnum pour un montant de 1200.00€ HT.

- ✓ M. le Maire informe le Conseil de l'achat d'un lave-linge installé dans la nouvelle cuisine de la salle des fêtes, pour un montant de 191.66 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'acquisition d'un lave-linge pour un montant de 191.66 € HT.

- ✓ M. le Maire informe le Conseil de la modification du devis présenté par la société Pob Run, concernant le renouvellement du matériel informatique de la mairie. Ce devis s'élevant initialement à 2903.00€ HT, s'élève désormais à 2943.69€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification du devis présenté par la société Pob Run, pour un montant de 2943.69€ HT.

QUESTIONS DIVERSES :

❖ M. le Maire informe le Conseil de sa présence à la réunion sollicitée par la commune de Montsalvy suite à des problèmes récurrents sur l'eau, notamment le manque d'eau. Elle souhaite créer un syndicat AEP réunissant les quatorze communes de l'ancien pays de Montsalvy.

❖ M. le Maire expose au Conseil la fiche de poste concernant le recrutement d'un gérant pour le futur multiservices de la commune.

❖ M. le Maire propose au Conseil de fixer le montant de la prestation pour la repose d'un compteur sur conduite existante sur demande du propriétaire et en cas de facturation passée sur le même immeuble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant de la prestation de repose d'un compteur, antérieurement déposé à la demande d'un propriétaire, à 2 fois le montant de l'abonnement annuel.

Guillaume BOUROUMEAU sort de la salle.

❖ M. le Maire propose au Conseil le remboursement d'un montant de 29.99 € à Sandrine DUGAS pour l'achat de jeux dans le cadre des TAP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le remboursement d'un montant de 29.99 € à Sandrine Dugas.

Guillaume BOUROUMEAU réintègre la salle.

❖ M. le Maire informe le Conseil de la modification du devis concernant le raccordement au réseau AEP chez M. et Mme LALO. La réalisation d'une canalisation en PVC était nécessaire. Le devis s'élevant initialement à 1 860 € HT, s'élève désormais à 2380 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification du devis, pour un montant de 2380.00€ HT.

Yannick Lafon sort de la salle.

❖ M. le Maire fait part au Conseil d'une problématique concernant le transport scolaire. En effet suite à la fusion des circuits de transport pour le primaire, certains enfants sont susceptibles de passer près de 1h30 dans le bus chaque jour.

M. le Maire informe le Conseil qu'une demande va être effectuée auprès du service transport de la Communauté de Communes, afin que les enfants concernés puissent être déposés à la garderie au cours du trajet.

Si toutefois cette demande était acceptée, M. le Maire propose la gratuité de la garderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la gratuité de la garderie pour les enfants qui seraient déposés sur le trajet du bus.

Yannick Lafon réintègre la salle.

Guillaume Bouroumeau sort de la salle.

❖ M. le Maire informe le Conseil de l'arrêté de subventions pour l'animation 2023 Natura 2000.

Guillaume Bouroumeau réintègre la salle.

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à minuit.

AGENDA :

- Jeudi 15 Septembre 2022 : Conseil Communautaire à Rouffiac
- Lundi 26 Septembre 2022 : Commission transition écologique (formation déchets)

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 25 octobre 2022.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.